



L'ELECTROMENAGER

ET L'ENVIRONNEMENT A L'HEURE DU RECYCLAGE

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

LE GIFAM

LE MARCHÉ DE L'ELECTROMENAGER

- Les produits blancs : équipement à tous les étages !
- Les petits appareils ménagers : innovation et séduction
- Le chauffage électrique : la recherche du confort pour tous

L'ELECTROMENAGER, ACTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'éco conception : un défi quotidien pour les industriels
2. Les économies d'énergie entre les mains des consommateurs
3. Un cercle vertueux où se rejoignent bénéfice individuel et bénéfice collectif

L'ENJEU COLLECTIF DU RECYCLAGE

- Implication de l'électroménager
- Un nouveau geste environnemental pour chacun

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ETUDE

ANNEXES

- Lexique
- Les bons gestes pour une utilisation écologique de ses appareils
- Présentation du CD ROM



LE GIFAM

Créé en 1967, le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Équipement Ménager (GIFAM) rassemble plus de 50 sociétés ou groupes industriels, qui sont soit des entreprises françaises soit des filiales françaises de groupes européens.

Son Conseil d'Administration est composé de 12 membres représentant des sociétés françaises et européennes de forte notoriété.

La mission d'un syndicat professionnel ...

Organisation professionnelle, le Gifam a pour mission essentielle de représenter et défendre les intérêts des fabricants d'appareils ménagers auprès des pouvoirs publics. Il participe notamment à l'élaboration de la normalisation, à la certification et suit l'ensemble des réglementations pouvant concerner l'électroménager : l'environnement constitue l'un des thèmes les plus importants aujourd'hui. Outre l'important arsenal réglementaire qui encadre la consommation d'énergie des gros appareils, le GIFAM est particulièrement actif depuis 5 ans dans le suivi des directives européennes : DEEE, RoHS, EUP et REACH.

... remplie par des commissions sectorielles

A cette mission s'ajoutent différents services qu'il propose aux entreprises adhérentes, telles que des actions de promotion collective en faveur des produits électroménagers.

Pour ce faire, le Gifam est constitué :

- d'une part de commissions verticales qui correspondent respectivement aux trois familles de l'électroménager :

- * la division Gros électroménager
- * la division Petit électroménager
- * le bureau Thermique

- d'autre part, de commissions transversales, créées en fonction des différentes problématiques qui se posent aux industriels notamment la commission Environnement (présidée par Alain GRIMM-HECKER, Président Groupe SEB France).

Le Gifam

Le marché de l'électroménager

L'électroménager, acteur de l'environnement

L'enjeu collectif du recyclage

Synthèse résultats de l'étude

Annexes

Bureau :

Président :

Benoit LELIEVRE, Directeur Général de Philips AD

Vice-Présidents :

Gilles BONNIN, Président Groupe CANDY HOOVER

Pierre LAVAZAIS, Directeur Général d'ATLANTIC

Gérard SALOMMEZ, Directeur Général Groupe SEB France

Alain GRIMM-HECKER, Président Groupe SEB France



GIFAM



LE MARCHE DE L'ELECTROMENAGER

La présence et l'utilisation universelles de l'électroménager dans la vie quotidienne en font un secteur très proche des consommateurs. Ses marques bénéficient, par la même, d'une grande notoriété.

Trois grandes familles constituent ce secteur essentiel à notre quotidien

- **Les produits blancs** : appareils frigorifiques domestiques, de lavage et de séchage du linge et de la vaisselle, appareils de cuisson pose libre et à encastrer.
- **Les petits appareils ménagers** : appareils de préparation et de cuisson des aliments, d'entretien du linge, des sols, d'hygiène beauté et soins de la personne, appareils de traitement de l'air et de l'eau.
- **Les appareils de chauffage de l'eau et des locaux** : appareils de chauffage électrique fixe par émetteur, de chauffage divisé toutes énergies, chauffe-eau électriques.

En 2005, le marché de l'électroménager s'est élevé à 4,3 milliards d'euros, en progression de 2% par rapport à 2004.

Les ventes d'appareils ménagers ont ainsi renoué avec la croissance après un palier marqué en 2004. Entre 1996 et 2005, le marché s'est accru de plus de 700 millions d'euros, soit une augmentation globale de plus de 20 %.

Environ 150 millions de produits blancs et 300 millions de petits appareils ménagers (soit en moyenne respectivement 6 et 12 appareils par foyer) représentent le parc existant en France.

Les produits blancs : équipement à tous les étages !

Les 5 premiers groupes industriels, qui commercialisent leurs produits sous 21 marques, représentent 80% du chiffre d'affaires total de ce secteur. Au total, on recense 170 marques qui commercialisent des produits blancs sur le marché français.

En volume, le marché des produits blancs s'est élevé en 2005 à 13 millions d'appareils en progression de 1,3 % par rapport à 2004 passant ainsi cette barre pour la première fois.

Dans cet ensemble, le marché des appareils intégrables a été particulièrement porteur et a atteint 3,9 millions de produits, en progression de 4,6 % par rapport à 2004. Pour les appareils pose libre, les ventes sont restées stables à 9,1 millions d'appareils.

Le Gifam

Le marché de l'électroménager

L'électroménager, acteur de l'environnement

L'enjeu collectif du recyclage

Synthèse résultats de l'étude

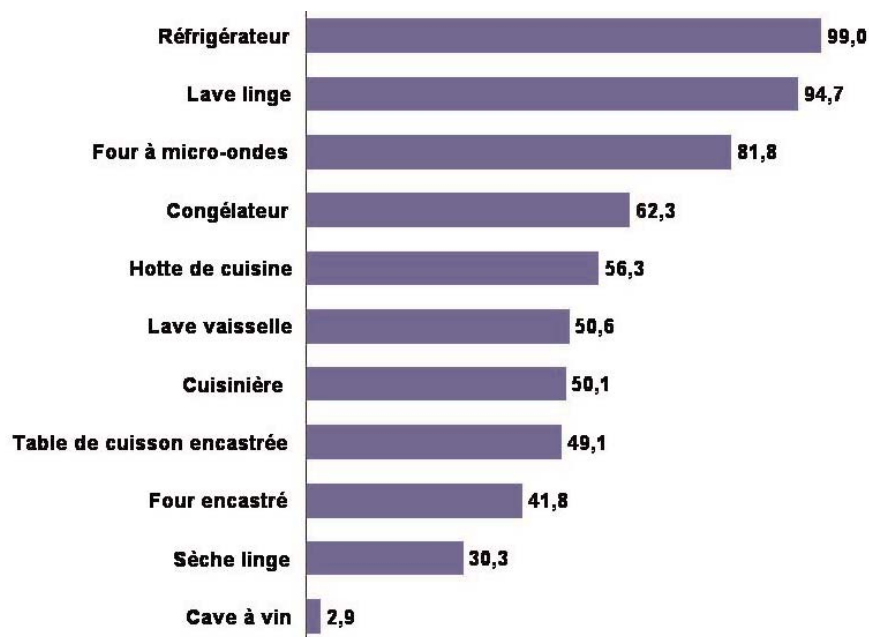
Annexes



GIFAM



A noter : un taux d'équipement élevé pour la plupart des appareils



Essentiellement constituées d'achats de renouvellement, les ventes de lave linge continuent de progresser à un taux modeste mais régulier : + 1,5 % en moyenne depuis 4 ans.

Sèche linge et lave vaisselle, pour lesquels la relative modestie du taux d'équipement des ménages est un élément porteur, ont vu leurs ventes respectivement progresser de 5 % et de 2,5% en 2005 par rapport à 2004.

Tendances :

Dans le **domaine de la cuisson**,

- le gaz demeure l'énergie la plus répandue : près de 60% des foyers français sont aujourd'hui équipés en tables gaz ;
- sur le marché des tables de cuisson électriques, l'induction est maintenant majoritaire (54% des ventes totales en valeur 2005).

Les petits appareils ménagers : innovation et séduction

Dans le petit ménage, les 5 premiers groupes réalisent 72 % des ventes totales sous 15 marques. Le nombre total de marques présentes sur le marché français est supérieur à 300.

Le chiffre d'affaires du marché des petits appareils électroménagers a légèrement progressé de 1,1 % en 2005 par rapport à 2004 pour atteindre 1,14 milliard d'euros.



Depuis deux ans, le développement régulier du chiffre d'affaires des petits appareils ménagers, entamé en 1998, est freiné par l'accentuation d'une offre d'entrée de gamme à des prix extrêmement faibles sur certaines catégories de produits très banalisés et à faible valeur ajoutée.

Dans ce contexte déflationniste, les résultats de l'année 2005 sont cependant restés positifs grâce à la mise sur le marché d'appareils très innovants dans des domaines comme le café ou la beauté.

Traduit en nombres d'appareils vendus, le marché total des petits appareils électroménagers est annuellement supérieur à 35 millions d'appareils.

Tendances :

Dans le **domaine du confort de la maison** (aspirateurs et repassage dont le taux d'équipement dépasse les 90%) :

- **Les appareils sans sacs** poursuivent leur percée sur le marché des aspirateurs traîneaux : les ventes en volume ont progressé de 55 % en 2005 par rapport à 2004 et ont représenté 24 % du marché total des aspirateurs traîneaux en 2005 contre 16 % en 2004.
- Les **centrales vapeur** pèsent aujourd'hui 57 % du chiffre d'affaires du repassage contre 53 % l'année dernière. Dans cet univers des centrales vapeur, ce sont les appareils à autonomie illimitée qui progressent le plus.
- Si le marché des appareils de préparation culinaire reste stable en volume, celui de l'**univers du petit-déjeuner** a fortement progressé grâce, notamment, au succès remporté par les **cafetières à dosettes** ou **expressos**, qui ont bénéficié d'importantes innovations.

Quant à l'univers des **appareils d'hygiène - santé - beauté**, il a été particulièrement porteur.

- Les ventes de **sèche cheveux** de tous types se sont développées (+ 15 %) ainsi que celles d'épilateurs (+ 11 %).
- Toutes les autres catégories de produits relatifs à cet univers ont également vu leurs ventes se développer.

Le chauffage électrique : la recherche du confort pour tous

Depuis 20 ans le chauffage électrique a connu une évolution remarquable : diversité des produits, régulation efficace et précise, rapidité de chauffage, ergonomie des appareils, simplicité d'utilisation ...



Pour le chauffage, ce sont 15 marques qui réalisent 84 % du chiffre d'affaires total.

Les ventes d'**appareils électriques fixes par émetteurs** ont augmenté de 5 % en 2005 par rapport à 2004 pour atteindre les 3 800 000 appareils. Ce résultat a pu être obtenu grâce au développement des appareils à rayonnement dont les ventes se sont accrues de 12 % sur la période.

Le marché des **chauffe-eau électriques**, premier mode de production d'eau chaude sanitaire en termes de parc installé, s'est accru de 10 % en 2005 par rapport à 2004 à plus de 1,4 million d'appareils. Les performances sont centrées sur les progrès des produits à valeur supérieure, sans que la bonne santé du marché des convecteurs ne soit démentie. Les panneaux rayonnants, les radiateurs, les câbles chauffants ont connu un fort développement ; le domaine de la salle de bain connaît aussi d'importantes progressions.

Ce succès est particulièrement lié aux efforts réalisés par les grandes marques dans l'**esthétique des produits** et à la variété de l'offre dans le segment **haut de gamme**.



L'ELECTROMENAGER, ACTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La très large diffusion de leurs produits au sein des foyers confère aux industriels de l'électroménager une responsabilité en matière de développement durable. Les grandes marques d'électroménager, réunies au sein du CECED¹, ont d'ailleurs mis en place un code de conduite en matière de développement durable qui s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise depuis de nombreuses années par les industriels.

Cet engagement se traduit par une politique d'**innovation** et de **recherche** soutenue par des investissements importants menée depuis 15 ans déjà, et ce dans un constant souci d'équilibre entre économique, performance et attentes du consommateur.

La performance environnementale des sites de fabrication est une préoccupation très ancienne et depuis quelques années ce sont les produits qui sont au cœur des efforts menés par les industriels.

Cette démarche environnementale de l'industrie est présente à chaque phase de la vie du produit :

- **de la conception** (suppression des CFC , limitation de substances dangereuses, certification ISO 14001, innovation, éco-conception),
- **à l'usage** (amélioration des performances techniques, économies d'énergie et de consommation d'eau, baisse du niveau sonore),
- **et jusqu'à la fin de vie** (collecte, tri, recyclage, valorisation, réutilisation).

L'éco-conception : un défi quotidien pour les industriels

Si l'actualité met le projecteur sur le recyclage, les politiques de l'environnement privilégient, pour la maîtrise des ressources, une prévention à la source. Il s'agit de prendre en compte, dès la conception du produit, l'ensemble des impacts environnementaux qu'il est susceptible de générer pendant toute sa durée de vie.

La démarche des industriels s'applique à toutes les étapes ; choix des matières premières, assemblages des composants et finition des produits, logistique et distribution (transport, stockage, emballage), utilisation (consommation d'énergie, d'eau, consommation en veille) et mise au rebut.

Objectif : 100% des produits éco-conçus

Sous des appellations diverses, il existe dans les entreprises des manuels d'éco-conception applicables à tous les nouveaux développements. La profession participe entre autres au développement de l'EIME, logiciel d'éco-conception développé par et pour les industriels des produits électriques. Pas un nouveau produit dont l'impact environnemental n'ait été dûment évalué.

Par le passé, un important travail a été fait sur les appareils de froid. Le réfrigérateur et le congélateur avaient mauvaise presse en matière environnementale : représentant encore il y a 15 ans 30% de la consommation électrique d'un ménage, ils fonctionnaient avec des CFC, dont le caractère nuisible à la couche d'ozone a été dénoncé par le protocole de Montréal en 1987.

¹ Comité Européen des Constructeurs d'Équipement Ménager

Le Gifam

Le marché de l'électroménager

L'électroménager, acteur de l'environnement

L'enjeu collectif du recyclage

Synthèse résultats de l'étude

Annexes



En 1994, les grandes marques ont anticipé l'interdiction des CFC² et opté pour deux substituts : d'abord les HFC, puis **les HC (hydrocarbures) qui sont aujourd'hui généralisés, tant au niveau des fluides frigorigènes des circuits de froid que des mousses isolantes des parois de l'appareil. Les HC sont en effet inertes en matière d'effet sur la couche d'ozone et possèdent un potentiel de réchauffement climatique très faible.** Leur utilisation dans les réfrigérateurs est de plus favorable au rendement énergétique, c'est-à-dire à une moindre utilisation d'électricité. Des efforts récompensés !

Aujourd'hui les industriels privilégient plusieurs pistes :

- achever la certification ISO 14001 des sites de production

La plupart des sites de production sont en effet engagés dans une démarche de certification. Pour certaines entreprises, beaucoup de sites sont déjà certifiés. En outre, pour les sociétés cotées en bourse, obligation leur est faite de communiquer l'amélioration de leurs performances environnementales dans le cadre d'un rapport annuel : réduction des émissions de CO₂, de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau, des déchets industriels... mais également réduction des impacts des produits.

- limiter les substances dangereuses

Les fabricants d'électroménager ont anticipé la limitation de certaines substances reconnues néfastes à l'environnement, même en l'absence de réglementation (par exemple : peinture sans solvant). Sous l'impulsion des grandes marques, les exigences les plus sévères se généralisent à l'ensemble du monde.

- réduire le nombre de matériaux utilisés et intégrer le recyclage dès la conception

Pour le petit électroménager, les difficultés de traitement en fin de vie proviennent de l'utilisation d'un grand nombre de plastiques en mélange difficiles à recycler. Pour faciliter le recyclage, les grandes marques ont limité depuis quelques années le nombre de matières plastiques différentes. Certains produits ne contiennent plus qu'un ou deux plastiques différents au lieu de 5 ou 6 auparavant.

En gros électroménager, la tendance est la même. Citons par exemple un socle de lave linge, constitué d'une seule pièce aujourd'hui, là où il en comportait une dizaine il y a quelques années.

D'une manière générale, dès la conception, la recyclabilité théorique des nouveaux produits fait désormais systématiquement l'objet d'une évaluation (recyclage matière et valorisation énergétique).

Pour le petit électroménager, le taux de recyclabilité potentielle de 70% exigé par la directive européenne est atteint depuis ces dernières années grâce, notamment, à un important travail sur le désassemblage. Des systèmes d'assemblage par emboîtement et encliquetage sont privilégiés par rapport à des fixations par vis.

Pour les appareils de chauffage, ces taux peuvent atteindre 95% compte tenu notamment de leur forte teneur en métaux.

² ChloroFluoroCarbonés, susceptibles de porter atteinte à la couche d'ozone



- **maîtriser la consommation d'énergie** et travailler sur la réduction de la consommation en mode veille

Pour le gros électroménager, c'est un chantier déjà ancien bien que toujours d'actualité (voir infra "Les économies d'énergie entre les mains des consommateurs").

Quant aux petits appareils électroménagers, ils font l'objet d'un suivi étroit dans le cadre d'une démarche totalement volontaire : consommant moins d'énergie que les produits de gros électroménager (moins puissants, d'utilisation moins fréquente et restant plus rarement en mode veille) leur consommation d'énergie n'est pas réglementée. Le secteur milite ainsi pour un étiquetage énergie des aspirateurs.

Au niveau européen un code de conduite volontaire est en préparation sur la consommation des produits en mode veille.

- **réduire les emballages**

Les entreprises conçoivent des emballages moins volumineux et plus légers. Un emballage moins volumineux, c'est non seulement moins de déchets, mais aussi un flux logistique optimisé et une réduction des émissions de CO2 liées au transport des produits.

Dans le petit ménage, l'usage du papier carton pour les cales a remplacé les emballages plastiques. Le polystyrène a pratiquement disparu. Les fabricants utilisent de façon croissante l'usage du papier carton recyclé et travaillent sur l'innocuité des encres utilisées dans les notices d'emploi.

- **arbitrer en faveur de l'environnement dans le choix des transports**

L'impact des transports sur l'environnement est un sujet majeur. Les contrats avec les logisticiens incluent des clauses "développement durable" portant sur la motorisation des véhicules, la consommation de carburant ou encore la récupération des lubrifiants. Les fabricants contrôlent aussi le taux de remplissage des camions afin de réduire le "transport de vide" inutile. Par ailleurs les transports fluvial et/ou ferroviaire sont préférés chaque fois que possible.

- **privilégier la réparabilité**

La "réparabilité" (aptitude des produits à être réparés) doit être privilégiée du point de vue environnemental : on change la pièce cassée au lieu de remplacer tout le produit.

Il y a néanmoins un seuil d'acceptabilité par le consommateur, car réparer peut revenir plus cher que de racheter un produit neuf (cas des sèche cheveux par exemple).

Les économies d'énergie entre les mains des consommateurs

La phase d'usage d'un gros appareil électroménager par le consommateur est reconnue comme responsable de 75 à 80% de ses incidences environnementales. Les industriels ont donc tout naturellement concentré leurs efforts sur cet aspect depuis 15 ans.

La consommation d'électricité : une question de classes

En matière de consommation d'électricité, l'**étiquette énergie** établie depuis 1995, tout en améliorant l'information du consommateur, a accéléré les évolutions technologiques et les performances énergétiques des produits.




L'ETIQUETTE ENERGIE : L'EXEMPLE DES REFRIGERATEURS

Dès 1995 rentre en vigueur en France la première directive européenne sur l'affichage de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, destinée à permettre la comparaison entre les produits dans le respect de l'environnement. Désormais, les appareils sont étiquetés et classés dans les lieux de vente à l'aide d'une étiquette échelonnée du gradient le plus économe (A) au plus énergivore (G).

Le critère de consommation énergétique devient un critère distinctif. Sous cette impulsion, les industriels de l'électroménager vont travailler à rapidement diminuer la consommation énergétique des réfrigérateurs (baisse d'un tiers entre 1996 et 2000).

En 2000, de nouveaux progrès sont accomplis, seules les classes A, B, et C sont autorisées à la vente, les autres étant jugées trop énergivores. Le marché glisse alors progressivement vers des appareils très performants.

En 2004, un nouveau pas a été franchi avec l'arrivée de catégories supérieures A+ et A++. Ces catégories s'appliquent sur les appareils les plus économes, pouvant représenter plus de 40 % de gain par rapport à l'actuelle catégorie A. Techniquement, elles correspondent à un effort de recherche-développement considérable des constructeurs pour "grapiller" encore des KW.

Energie	
Fabricant	MARQUE
Modèle	
Economie	A
	B
	C
	D
	E
	F
	G
Peu économe	
Consommation d'énergie kWh/an (sur la base de données prises pour 200 dans des conditions d'usage normales) La consommation réelle dépend des conditions d'usage et de l'installation de l'appareil	200
Capacité de denrées surgelées	200 100
Capacité de denrées congelées	***
Bruit (dB(A) par puissance) Lire dans le prospectus situé à l'arrière de la brochure Recherchez ce label. Réservez un espace réservé à l'usage réglementaire	

Les réfrigérateurs et congélateurs

En France en 1995, année de l'étiquette énergie, presque aucun appareil proposé à la vente ne correspondait à la classe A et un tiers était en équivalent classe G. En 2005, 80% de l'offre est en classe A, ce qui correspond à **60% de consommation d'électricité en moins**.

A titre d'exemple, un ancien réfrigérateur antérieur à l'étiquette énergie consommait l'équivalent d'un radiateur de l'époque. Aujourd'hui la consommation d'un réfrigérateur A+ représente tout au plus celle d'une ampoule électrique !

Le lave-vaisselle

En 2005 un lave-vaisselle consomme 40% d'électricité de moins en moyenne par rapport à un appareil d'il y a dix ans. Cette économie est liée aux progrès réalisés en matière de consommation d'eau. C'est en effet le chauffage de l'eau qui est responsable de 80% de la consommation électrique d'un lave vaisselle³.

³ Source ADEME



Le lave linge

De même, la consommation moyenne d'électricité d'une machine à laver le linge, quelle que soit la température de lavage, a fortement diminué.

La plupart des modèles actuels de capacité 5 kg, classe A, consomme 0,95 kWh (en test cycle standard) contre 1,70 kWh en 1985, soit une **réduction de consommation électrique de 44%**. Dans le même temps, la qualité de séchage a été améliorée, grâce à un essorage plus rapide et donc moins énergivore dans l'hypothèse d'un séchage ultérieur en sèche linge. Les lave-linge dotés d'un essorage supérieur à 1000 tours sont désormais majoritaires sur le marché.

Les tables de cuisson

L'induction est un exemple de mariage réussi entre performance de cuisson et économie d'énergie. En chauffant directement le contenu du récipient, elle réduit très fortement les pertes d'énergie par rapport aux autres tables de cuisson. La puissance des foyers est donc plus efficacement utilisée et les durées de chauffage en sont considérablement réduites, d'où des gains de temps très appréciables et d'importantes **économies : de 40 à 60% par rapport aux autres sources d'énergie.**

La consommation d'eau : sobriété imposée

Une certitude est en train de s'imposer à tous : l'eau n'est pas une ressource inépuisable et il ne faut donc pas la gaspiller. C'est un paramètre dont les industriels tenaient compte depuis longtemps.

Le lave-vaisselle

En 1982, un lave-vaisselle consommait environ 60 litres en moyenne - soit un peu moins de 7 packs de bouteilles d'eau. Au début des années 90, la consommation tombait à 22 litres. Aujourd'hui, un lave-vaisselle se contente de 15 litres en moyenne, certains modèles particulièrement économes arrivant même à 10 litres soit l'équivalent de 7 bouteilles d'eau.

Mais l'atout n°1 du lave-vaisselle est d'être trois fois plus économe qu'un lavage à la main. Une vaisselle de 12 couverts (équivalente à la charge d'un lave vaisselle) faite à la main nécessite plus de 50 litres d'eau. En faisant chaque jour une vaisselle en machine au lieu de la faire à la main, un ménage économise environ 12 m³ d'eau par an, soit un mois de consommation d'eau totale pour un foyer de 4 personnes vivant en pavillon ou l'équivalent de 200 douches⁴.

Le lave linge

Aujourd'hui, on peut laver 5 kg de vêtements en utilisant **62% de moins d'eau qu'il y a 20 ans** : de 130 litres en 1985 la consommation en eau est passée à 48 litres pour un modèle récent.

Le coût d'un cycle de lavage est passé en 20 ans de 0.73€ à 0.30€ / cycle.

⁴ hypothèse : 1 douche = 60 litres



Machine à laver le linge : consommation par cycle⁵

Année	1985	1990	1995	2000	2004
kwh	1,70	1,35		1,10	0,95
Litres	130	106	79	61	49

La durée de vie moyenne d'une machine à laver le linge est actuellement de 12 ans. L'économie réalisée par un modèle récent comparé à un produit ancien représente les 2/3 du coût de l'appareil.

Le niveau sonore : la révolution silencieuse du GEM

Le lave-vaisselle est au cœur de la cuisine et son niveau sonore a été, depuis ses débuts, un critère important de perfectionnement pour les fabricants. Celui-ci a considérablement baissé en quelques années. Les appareils dont la puissance acoustique est inférieure à 50 décibels représentent aujourd'hui 72% du marché (en valeur) contre 43% en 2002.

Les modèles "tout intégrables" sont tellement peu sonores qu'un voyant a été rajouté pour signaler leur fonctionnement !

Faire fonctionner son lave-vaisselle la nuit au tarif heures creuses ne pose donc aucun problème et ne risque pas de perturber le sommeil de toute la maisonnée ou des voisins.

A toutes ces économies (que fonction demi charge, cycles éco,... viennent encore faciliter) s'ajoutent des améliorations annexes apportées par le progrès technologique. Ainsi, des systèmes de détection automatique du degré de dureté de l'eau, qui permettent un prélèvement optimisé des produits lessiviels, sel et liquide de rinçage, par exemple.

Sans oublier que les appareils les plus économes en énergie sont aussi les plus performants sur le plan technique !

⁵ A 60°C (température de référence pour l'affichage normalisé de la consommation d'énergie)



Un cercle vertueux où se rejoignent bénéfice individuel et bénéfice collectif.

Alors que les préoccupations environnementales sont aujourd'hui largement partagées par les consommateurs, ceux-ci n'ont pas tous réalisé dans quelle mesure la performance et la bonne utilisation de leurs réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle... pouvaient contribuer aux objectifs environnementaux nationaux.

De la transformation du marché... à la transformation du parc

Sur le plan technique, de nombreux produits ont atteint l'optimum en termes de consommation d'énergie. Des économies supplémentaires nécessiteraient des sauts technologiques, synonymes de surcoûts inacceptables pour le consommateur.

Et si l'offre de produits très économes est là aujourd'hui, il est nécessaire d'accélérer le renouvellement du parc. Sur les 160 millions d'appareils de gros électroménager actuellement dans les foyers français, 40 millions ont plus de 10 ans. En effet, si l'on change couramment de téléphone portable ou d'ordinateur, il n'en est pas de même pour les appareils électroménagers.

C'est pourquoi une solution à portée de mains pour améliorer le bilan énergétique du parc consisterait à inciter les consommateurs à remplacer les appareils trop anciens avant qu'ils ne deviennent hors d'usage par des nouveaux, à la fois plus performants et plus respectueux de l'environnement. A tout le moins, il faudrait les encourager, lors d'un achat, à opter pour des produits très économes (classes A, A+ ou A++) qui leur permettront de faire immédiatement des économies dans leur consommation d'électricité et d'eau.

En voici la démonstration par deux exemples :

Un consommateur cherche à s'équiper d'un congélateur armoire 260 litres. Trois produits sont étudiés en fonction de trois classes énergétiques différentes, A++, A+ et B avec leurs variables coût d'achat et coût d'usage :



	Produit W	Produit X	Produit Z
Classe énergétique	A++	A+	B
Coût à l'achat	1 000 €	950 €	900 €
Consommation annuelle kWh/an	222	313	460
Coût annuel conso	27 €	38 €	55 €
Coût consommation (12 ans)			
Coût global sur la durée de vie	1 320 €	1 401 €	1 562 €
Soit une économie entre un produit classé B et un produit classé A++ (achat + consommation électrique) sur la durée de			243 €

Pour un produit A++, le surcoût à l'achat est de 100€ par rapport au produit B, mais on observe qu'à l'issue de la durée de vie de l'appareil, l'économie totale réalisée est de 243€ par rapport au produit B. Pour un produit de catégorie A+ si le surcoût à l'achat est de 50€, l'économie globale sera, elle, de 81€.

Deuxième exemple :

Un consommateur possède un réfrigérateur depuis plus de 10 ans (la moyenne du marché était à cette période en catégorie D). La consommation annuelle de son réfrigérateur lui coûte 43€. Un nouvel équipement en faveur d'un appareil de classe A++ lui permettrait une économie de 235€ sur la durée de vie estimée de ce nouveau produit.

Réfrigérateur 290 litres	1996	2006
Classe énergétique	D	A++
Consommation annuelle kWh/an	357	194
Coût annuel	43 €	23 €
Coût conso 12 ans	514 €	279 €
Soit une économie entre un produit de classe D et de classe A ++ de		235 €

Quel avenir pour la consommation d'énergie des appareils électroménagers ?

Réduction de la consommation d'eau et d'électricité, diminution des émissions néfastes dans l'atmosphère : si l'économie d'énergie peut sembler encore trop modeste au niveau d'un foyer pour constituer une incitation, elle est en revanche considérable rapportée aux millions d'appareils anciens.

En effet, 3 milliards de kWh, équivalent à 258 000 TEP, seraient économisés instantanément par le remplacement des 7 millions de réfrigérateurs et 4,7 millions de lave linge de plus de 10 ans d'âge qui sont toujours en utilisation dans les foyers, par des appareils mis actuellement sur le marché : ceux-ci cumulent performance et très faible consommation énergétique ; autant de progrès pour se rapprocher plus rapidement et sans investissement spécifique des objectifs nationaux de maîtrise de la demande d'électricité formulés récemment dans la loi d'orientation sur les énergies !



L'ENJEU COLLECTIF DU RECYCLAGE

Réchauffement climatique et lutte contre les gaz à effet de serre, épuisement des ressources énergétiques, raréfaction des énergies fossiles et recherche d'économies d'énergie, la société civile est de plus en plus consciente des enjeux environnementaux.

Elle est aussi, depuis l'apparition des filières dédiées en matière de réduction des déchets, sensibilisée sur le danger de l'accumulation des déchets de tous ordres (emballages, huiles, pneus, piles et accumulateurs,...).

Résultant d'une volonté forte de l'Union d'améliorer la préservation de l'environnement et d'éviter le gaspillage des matières premières, une directive européenne⁶ sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), adoptée en janvier 2003, impose aux producteurs de prendre en charge la fin de vie des équipements électriques et électroniques qu'ils mettent sur le marché, le financement de la collecte et du traitement des produits en fin de vie et l'éco-conception de nouveaux équipements, plus faciles à démonter et à recycler.

Transposée en droit français, cette réglementation est en vigueur en France depuis le 13 août 2005. Elle impose aux producteurs et aux distributeurs de nouvelles obligations. Pour y répondre les professionnels ont dû s'organiser. Ils se sont concertés pour mettre des moyens en commun et préparer la mise en place de la nouvelle filière, dite "DEEE".

L'implication de l'électroménager

De par sa diffusion dans les ménages français (160 millions de gros appareils ménagers en service, 300 millions de petits appareils électroménagers), par le poids même des gros appareils, le secteur de l'électroménager est un "poids lourd" : il représente **63% en volume** des produits mis au rebut chaque année.

Pour appréhender les comportements des consommateurs, l'implication des distributeurs et des collectivités, et avoir une première évaluation des coûts de collecte et de recyclage, les grandes marques ont investi 2 millions d'euros dans la conduite d'une expérience pilote "grandeur nature" dans la communauté urbaine de Nantes, de 2002 à 2005. Le recyclage des appareils contenant des CFC étant une priorité, le traitement du froid a été l'objet d'études spécifiques.

La profession a ensuite été la plate-forme de réflexion et d'élaboration des schémas de fonctionnement de la future filière. Ces travaux, menés en collaboration avec la Fédération du Commerce et de la Distribution, plus tard rejointe par le Simavelec (Syndicat des Industries de Matériels Audiovisuels et Electroniques) ont été à l'origine de la création de l'éco organisme le plus important : ECO-SYSTEMES. Cette société sans but lucratif tournée vers la collecte et le recyclage de tous les produits électriques et électroniques est fondée sur un partenariat entre les producteurs et la plupart des distributeurs, des groupements de détaillants aux hypermarchés en passant par les enseignes spécialisées.

Tous ces distributeurs sont en effet depuis longtemps les collecteurs "naturels" du gros électro-

⁶ Directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Gifam

Le marché de l'électroménager

L'électroménager, acteur de l'environnement

L'enjeu collectif du recyclage

Synthèse résultats de l'étude

Annexes



ménager dans le cadre de la reprise de l'ancien produit effectuée lors de la livraison d'un nouvel appareil. La prise en compte des pratiques existantes des distributeurs est un gage d'atteindre plus rapidement une montée en charge de la filière et ce, au meilleur coût pour le consommateur.

Dans le cadre de la mise en place de la filière, les enjeux sont lourds :

- pour les gros produits, qui font souvent l'objet d'une collecte dans le cadre des encombrants, la filière existe mais doit être repensée et optimisée : notamment en termes de logistique et transport pour ne pas générer de nuisances, mais aussi de développement de techniques de traitement encore inédites en France (notamment pour le recyclage des réfrigérateurs et congélateurs fabriqués avant 1994, qui contenaient des CFC, substances nuisibles à la couche d'ozone).

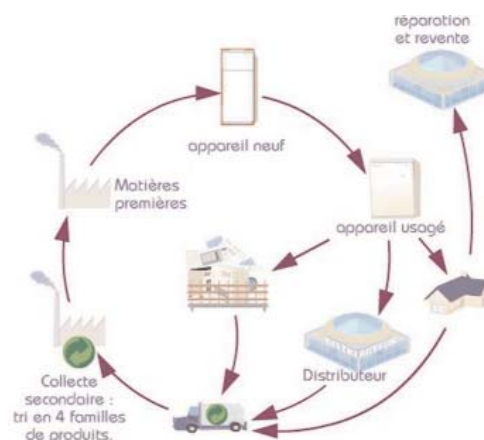
- pour le petit électroménager, l'enjeu est de nature différente : ces produits sont mis, en fin de vie, dans les ordures ménagères (lorsqu'ils ne sont pas conservés dans des placards où ils ne prennent pas trop de place...) et la nouvelle filière devra inciter le consommateur à rapporter le produit dans un point de collecte adapté. Une évidence en effet : pas de recyclage sans un geste préalable : celui du consommateur pour ramener ou faire reprendre son produit afin qu'il soit pris en compte par la filière recyclage.

La filière ne pourra être opérationnelle qu'après l'agrément des éco-organismes par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (prévus d'ici la fin de l'année 2006). Sa mise en place associera de fait le consommateur, dont on sollicitera un nouveau "geste recyclage" et à qui sera imputée une contribution financière "visible"⁷.



Révolu, le temps de la poubelle.

Un pictogramme représentant une poubelle sur roues barrée d'une croix est apposé sur les produits pour rappeler au consommateur qu'ils ne doivent pas être jetés avec les ordures et qu'ils font l'objet d'une collecte sélective.



⁷ Cf. encadré en fin de cette fiche



Un nouveau geste environnemental pour chacun

Si l'amélioration de l'environnement est un bénéfice pour tous, il nécessite aussi la contribution de tous les maillons de la chaîne. Avec la mise en place du nouveau processus de valorisation et de recyclage des DEEE, chacun devra modifier son comportement à son niveau pour la création d'une filière vertueuse.

- **Les fabricants** : leur mission s'arrêtait, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, à la mise sur le marché de produits performants, économes en énergie et répondant aux attentes des consommateurs en termes de fonctionnalités, de services, d'esthétique. Ils ont maintenant à charge de **concevoir les produits afin de les rendre plus recyclables**. Et, en tant que pivot des nouvelles obligations réglementaires, ils doivent de façon plus générale mobiliser les moyens humains et financiers pour mettre en place la filière et en fédérer tous les partenaires.

- **Les distributeurs** : à titre commercial, certains d'entre eux reprenaient l'ancien produit, lors d'un achat de produit neuf ; désormais ce comportement doit être systématique et gratuit. Cela implique l'adaptation de leur logistique pour accueillir les produits en retour. Par ailleurs ils ont un rôle d'interface majeur pour inciter le consommateur à rapporter son produit hors d'usage.

- **Les collectivités locales** : historiquement, elles ont une mission légale dans la collecte des déchets des ménages. Dans le cadre de la filière, elles vont être amenées, pour celles qui souhaitent offrir ce service à leurs administrés, à collecter de façon séparée les produits électriques en fin de vie, entraînant là aussi une transformation de leurs pratiques en déchetterie ou en centre de collecte.

- **Les recycleurs** : ceux-ci devront développer de nouveaux procédés pour permettre aux producteurs d'atteindre les objectifs qualitatifs de taux de valorisation de leurs produits. Pour les plastiques en mélange ou pour les gaz contenus dans les anciens réfrigérateurs, cela suppose de lourds investissements.

- **Les consommateurs** : ils avaient l'habitude de se défaire de leur produit hors d'usage soit en déchetterie ou auprès de leur magasin, soit pour de très nombreux petits appareils de les mettre en ordures ménagères. Ils devront désormais veiller à faciliter l'accès de leur produit au circuit de recyclage. Ils devront également, à l'achat de tout nouveau produit, payer une contribution environnementale destinée au recyclage de l'ancien, contribution qui sera affichée en sus du prix. Cet affichage séparé est une garantie que le surcoût n'est pas une augmentation arbitraire mais est uniquement consacré à la collecte et au recyclage d'un produit ancien en vue de la création de nouvelle matière première.

Il est à noter que l'affichage du montant de cette participation est demandé par les consommateurs (91% des personnes interviewées veulent connaître le montant des coûts alloués au recyclage⁸).

⁸ Cf. Etude TNS Sofrès - Gifam



Cette participation du consommateur a vocation à disparaître : elle correspond, à l'amorce de la nouvelle filière, aux produits historiques pour lesquels aucun coût de recyclage n'a pu être intégré dans le prix et qui, pour plus d'un tiers d'entre eux, sont des produits "orphelins" dont le producteur a disparu ou dont la marque a changé de propriétaire. Elle s'appliquera jusqu'en 2013 pour les gros appareils ménagers et jusqu'en 2011 pour les autres.

La " visible fee " sera répercutée à l'identique jusqu'au consommateur

Le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a été publié au JO du 22 juillet 2005. Il transpose deux directives européennes relatives, l'une aux déchets d'équipements électriques et électroniques, dite directive DEEE, l'autre à la limitation de certaines substances dangereuses dans ces équipements.

Suite à l'adoption de la Loi de finances rectificative pour 2005, il est désormais officiel que la contribution environnementale visible ("visible fee"), sera répercutée à l'identique du producteur jusqu'au consommateur. La loi de finances a été soumise fin décembre 2005 à examen du Conseil Constitutionnel. Celui-ci a rendu son avis le 30 décembre, et validé l'essentiel de la loi, dont l'article 87 relatif aux DEEE.

L'article 87 stipule qu'un nouvel article L 541-10-2 est inséré dans le code de l'environnement. Celui-ci précise notamment que : " Les coûts unitaires n'excèdent pas les coûts réellement supportés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réfaction. Les acheteurs répercutent à l'identique ces coûts unitaires jusqu'au consommateur final et l'informent par tout moyen prévu à l'article L.113 du code de la consommation. " - voir www.legifrance.gouv.fr (JO du 31-12-05 - loi N° 2005 - 1720 du 30-12-2005 article 87). Cette décision met fin à de longs mois d'incertitude sur les modalités de financement de la filière. Elle fixe des conditions d'application claires et transparentes pour le consommateur, en lui garantissant qu'il paie uniquement le coût du recyclage, dans un système à but non lucratif.



ANNEXES

LEXIQUE

CECED Comité Européen des Constructeurs d'Équipement Domestique.

CFC Chlorofluorocarbures, susceptibles de porter atteinte à la couche d'ozone.

DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie.

Éco-conception Démarche de réduction, lors de la conception des produits, de l'ensemble des impacts environnementaux des produits, tout au long de leur cycle de vie.

EUP (directive européenne) sur l'éco-conception (Energy Using Products)

Eco-organisme Organisme qui assume pour le compte de ses adhérents les obligations légales en matière de collecte et de traitement des déchets. Par définition, un éco-organisme est agréé, contrôlé par les pouvoirs publics, et sans but lucratif.

GEM Gros électroménager

HCFC Hydrochlorofluorocarbures

ISO 14001 Ensemble de normes internationales qui prescrivent les exigences relatives à un système de management de l'environnement.

PEM Petit électroménager

REACH (règlement européen) sur les substances chimiques (Régistration of Chemicals)

ROHS Directive européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (plomb,mercure, cadmium, chrome hexavalent...) dans les équipements électriques et électroniques.

TEP Tonne Equivalent Pétrole

Le Gifam

Le marché de l'électroménager

L'électroménager, acteur de l'environnement

L'enjeu collectif du recyclage

Synthèse résultats de l'étude

Annexes



Les bons gestes... pour une utilisation écologique de ses appareils ménagers

LE REFRIGERATEUR

1 - Bien choisir son réfrigérateur

Choisir un réfrigérateur économe en consommation d'énergie (classe énergétique A++, A+ et A)
Choisir un réfrigérateur capable de fonctionner dans des plages de températures importantes (classe climatique SN-ST, SN-T)

2 - Bien placer son réfrigérateur

Eviter de placer son réfrigérateur à côté d'un four, d'une cuisinière, d'un radiateur ou encore à côté ou en face d'une fenêtre

Ne poser aucun appareil générateur de chaleur de type mini-four, micro-ondes, grille-pains... sur le réfrigérateur

Veiller à une bonne ventilation extérieure de l'appareil (plus la ventilation est performante, plus la consommation électrique de l'appareil est réduite)

3 - Bien entretenir son réfrigérateur

Dégivrer régulièrement l'appareil pour éviter l'accumulation de givre (l'appareil consommera d'autant moins d'énergie car le givre est un isolant thermique)

Nettoyer et dépeussier une fois par an le compresseur et le condenseur afin de bien le laisser respirer (grille en métal située au dos de l'appareil).

4 - Bien utiliser son réfrigérateur

Ne pas mettre de plats encore chauds ou tièdes dans un réfrigérateur

Limiter les temps d'ouverture du réfrigérateur ou du congélateur.

Eteindre le réfrigérateur lorsque l'on part en vacances

Eviter de disposer les aliments trop près les uns des autres, pour permettre une bonne circulation de l'air.

Ne pas obstruer les fentes de ventilation dans l'appareil afin que le froid circule bien.

Débarrasser les aliments de leur double emballage avant de les placer dans le réfrigérateur (exemple : emballage des packs de yaourts)

LE LAVE LINGE

Préférez les basses températures. Les lave-linge proposent aujourd'hui des programmes classés A en économie d'énergie et A en efficacité de lavage dès 40°C. Ils consomment 3 fois moins qu'un lavage à 90°C.

Faites fonctionner votre lave-linge pendant les heures creuses si vous possédez cette option tarifaire.

Si vous n'avez pas d'impératif, privilégiez toujours les programmes Eco (les programmes courts sont plus énergivores).

Certains lave-linge "pèsent" le linge et vous indique exactement quelle quantité de produit lessiviel il faut mettre. Profitez-en !



LE LAVE VAISSELLE

Attendre que l'appareil soit complètement chargé pour le mettre en route. (sauf s'il possède une fonction demi charge)

Le faire fonctionner la nuit avec le tarif heures creuses d'EDF. Pour cela, choisir un modèle avec départ différé. L'économie réalisée peut atteindre 40 %.

Utiliser la touche Eco et les programmes à 50°C si la vaisselle n'est pas trop sale pour économiser jusqu'à 45 % par rapport aux cycles longs.

Utiliser la touche demi-charge. Elle réduit les consommations d'eau et d'électricité de 20 %.

Préférer les modèles électroniques à capacité variable automatique, adaptant les consommations d'eau et d'électricité à la quantité de vaisselle, mais aussi à son degré de salissure.

LA CUISSON

Mettre un couvercle pour accélérer l'ébullition

Eteindre les plaques un peu avant la fin de la cuisson : elles restent chaudes quelques minutes

Utiliser des casseroles de même diamètre que les plaques

Quand l'eau bout, baisser le thermostat à feu moyen : l'eau continuera de bouillir

LE PETIT ELECTROMENAGER

Huiles de cuisson de la friteuse: les récupérer dans une bouteille plastique et mettre celle-ci ensuite à la poubelle au lieu de vider les huiles dans l'évier. (dégage de l'énergie en brûlant et évite de polluer les stations d'épuration avec un film d'huile)

Débrancher systématiquement les produits type épilateurs, rasoirs, sèche-cheveux...

Utiliser les réglages des expressos pour limiter la durée du "maintien au chaud" au minimum utile...

Faire chauffer dans la bouilloire électrique la quantité d'eau dont on a besoin, pas plus !

Préférer des cafetières récipient thermos plutôt que celles à récipient en verre avec chauffage.

Régler grille pains et friteuse de manière à obtenir une couleur dorée, pas " brûlée ".... en plus c'est meilleur pour la santé.

Utiliser les sèche-cheveux aux températures basses car la durée du séchage est à peine plus longue.

ET POUR TOUS LES APPAREILS

Consulter les consignes d'utilisation de l'appareil en toutes circonstances et notamment pour les conseils d'entretien.

Rapporter ou faire reprendre son ancien appareil pour le recyclage.

Participer au tri des matériaux d'emballages.

TOUS CES CONSEILS PERMETTENT DE PRESERVER ACTIVEMENT L'ENVIRONNEMENT TOUT EN CONTRIBUANT A AMELIORER LA DUREE DE VIE DE VOTRE PRODUIT.



Présentation du CD rom

Un CD rom interactif pour mieux connaître les impacts des appareils électroménagers sur l'environnement et inciter à participer à sa protection à travers nos gestes quotidiens.

Sans effort didactique, la préoccupation de l'environnement peut paraître abstraite et lointaine. Compte tenu de la présence universelle et de l'utilisation quotidienne des produits électroménagers dans les foyers, le GIFAM a souhaité développer un CD rom pédagogique et interactif permettant aux utilisateurs de " s'appropriier l'environnement à leur niveau ". Les bons gestes d'usage, l'étiquette énergie, et tout particulièrement la présentation de la nouvelle filière de recyclage seront expliqués à travers des animations et des activités interactives.

Cet outil pédagogique, qui sera disponible à la rentrée, est destiné à informer un large public, des associations de consommateurs aux collectivités locales en passant par les distributeurs et les milieux institutionnels.

Parmi les "inédits" du CD rom, "l'éco-calculatrice" qui permettra à l'utilisateur de mieux maîtriser sa consommation d'énergie en rentrant l'âge et les caractéristiques de ses appareils électroménagers et d'évaluer ainsi les économies générées par des produits mieux éco-conçus.



39, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16
tél : 01 53 23 06 53 - www.gifam.fr

- Juin 2006 -

